Communauté de Communes du Trièves

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 17 novembre 2014

Compte-rendu

Titulaires présents: Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Brizion, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viallard, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléant avec voix délibérative : Jean-Yves Capron

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Jean-Pierre Barba et Jacqueline Bonnet

Pouvoirs : Bernard Coquet à Marcel Calvat, Jeanne Lucsanszky à Marc Delmas, Nathalie Pero à Jean-Yves Capron.

Frédérique Puissat est désignée secrétaire de séance.

Jérôme Fauconnier propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Attribution d'une subvention de 500 € à l'association « Gresse en Vercors- Histoire & patrimoine » relative à une demande de subvention à une association.

Adopté à l'unanimité

Le Président accueille Gérard Leras, conseiller régional, Vice-président à la Région sur les questions foncières, qui présentera les Etablissements Publics Fonciers Locaux.

Les EPFL sont au nombre de 5 en Région Rhône-Alpes ; un pour l'Etat et 4 locaux pour la partie alpine. Pour l'Isère, il s'agit de l'EPFL du Dauphiné. La Région travaille en collaboration avec les EPFL depuis longtemps mais les dispositions conventionnelles liant la Région et les EPFL ont été revues en 2010. La collaboration est importante et positive. Dès janvier 2015, un nouveau conventionnement sera mis en place dans des conditions quasi similaires car elles sont satisfaisantes. Les collectivités territoriales (CT) deviennent membres d'un EPFL par adhésion.

Les EPFL interviennent à la demande des CT. Les EPFL acquièrent des biens bâtis ou non pour le compte des collectivités et en assurent le portage le temps que le projet de la collectivité murisse. A terme, le bien est revendu soit à la collectivité soit à un opérateur foncier en particulier dans le cadre de constructions de logements sociaux.

Le travail et la réflexion autour de l'achat et la détermination des conditions de portage se font en commun et sont variables selon la destination du bien : habitat, logement social, espace vert, ZA, ZI etc..... Une grande souplesse existe et il n'y a pas de règles fixes. Les règles de portage suivent la nature de l'opération.

Le coût du stockage est à la charge de la CT avec un maximum de 2.5% l'an.

Tous les frais de gardiennage, de gestion des biens et les frais financiers sont intégrés dans les frais de portage répercutés à la CT.

Arrivée Guillaume Gontard

M. Leras indique qu'il y a des journées de formation d'élus portant sur les questions foncières dans le cadre du CDDRA. Ainsi, le 5 décembre prochain, à Champ sur Drac, une journée de formation est prévue en présence du directeur adjoint du Dauphiné et à laquelle Mr Georges Pelletier (ancien maire de Morette et Président du syndicat mixte du Bas Grésivaudan) participera et témoignera sur son expérience. Ensemble, ils pourront répondre aux questions portant sur le fonctionnement et l'intérêt des EPFL.

Les communes adhèrent par délibération et n'ont aucun droit d'entrée ni de cotisation annuelle. En cas d'adhésion, la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) sera appliquée sur le territoire.

Le besoin financier n'est pas le même que pour un EPFL qui démarre ; celui du Dauphiné n'emprunte pas ; il dispose de suffisamment de volume de rétrocession pour ne pas avoir recours à l'emprunt.

Aujourd'hui, la Métro est adhérente ce qui peut donner une image très urbaine et très grenobloise mais de nombreux territoires ruraux y adhèrent également. Le niveau de TSE dans une zone telle que le Trièves n'est pas trop élevé et permet de bénéficier des impôts prélevés sur les zones urbaines.

Pour conclure, M. Leras indique que l'adhésion à l'EPFL se fait en toute liberté mais qu'il existe une aide à l'adhésion de 2 euros par habitant jusqu'à la fin de l'année 2014.

Débat :

Laurent Viallard demande si un débat est prévu au sein de l'assemblée ?

Le débat n'est pas à l'ordre du jour mais il pourra y être inscrit, répond Jérôme Fauconnier.

Jérôme Fauconnier s'interroge sur la différence entre une adhésion communale ou intercommunale. La loi n'interdit pas l'adhésion communale mais M. Leras trouve cela dommage. Il a une préférence pour une adhésion intercommunale, d'autant plus que la Région ne reconnait que l'adhésion intercommunale.

Christian Roux revient sur une possible obligation d'adhérer en 2017 : pour qui ?

Selon M. Leras, personne n'y croit vraiment pour 2017; personne ne sait concrètement dans quelles conditions cela pourrait se faire.

Michel Picot revient sur la guestion du coût ?

Il n'y a pas coût, sinon les frais de portage ré-affirme M. Leras. Par exemple, pour une opération de 100 000 euros, 2.5% de frais de stockage portage vont s'appliquer avec 2 modalités de paiement selon la nature du projet et la durée de portage, soit un paiement in fine au moment de la rétrocession soit dès la 2ème année, un paiement à l'annuité.

Il peut y avoir un accord avec un office d'HLM pour un bail à long terme et la CT redevient propriétaire à terme.

Laurent Viallard expose que sur la commune de Monestier, la récente de l'étude AURG a montré une « surchauffe » dans la création de logement sur les 10 dernières années. Il estime que ce genre de dispositif peut aider les communes à maitriser mieux le foncier en préemptant pour étaler dans le temps la construction de logements.

Gérard Leras répond qu'il s'agit du même principe qu'avec la SAFER ; l'EPFL peut préempter avec une demande claire et une délégation de la collectivité. Il rappelle que l'EPFL n'est pas décideur politique, c'est un outil.

DE plus, la collectivité peut bénéficier de négociateurs qui font l'interface entre la collectivité et le propriétaire.

Les stations d'épuration sont-elles concernées ?

C'est en effet possible aussi répond M. Leras.

Il y a une possibilité de convention visée par la Région entre la SAFER et l'EPFL.

Guillaume Gontard souligne l'intérêt d'une réflexion dans l'aménagement du territoire avec un groupe de travail, par exemple en commission urbanisme.

Jérôme Fauconnier remercie Gérard Leras pour sa présentation.

Approbation du compte rendu du conseil du 20 octobre 2014

2 abstentions

1- DM 1 – budget Principal

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget principal 2014 afin de constater :

- L'augmentation du montant du FPIC : + 7 700 €,
- Les augmentations des charges du personnel dans les budgets annexes : + 17 700 €
- La prise en compte des encaissements et décaissements de cautions : +1 000 €
- La régularisation de la subvention d'équilibre du budget Tourisme : + 18 500 €
- La régularisation des loyers de La Poste sur exercices antérieurs : + 1 200 €.

Le budget est modifié comme suit :

Section d'investissement						
Chap/	hap/ Intitulé Dépenses					
Article						
16 – 165	Dépôts et cautionnements		+ 1 000,00 €			
16 – 165	Dépôts et cautionnements	+ 1 000,00 €				
TOTAL		+ 1000,00 €	+ 1 000,00 €			
	Section de fonctionnement					
012 – 64111	Charges de personnels	+ 17 700,00 €				
70 – 70872	Refacturation frais de personnel budget		+ 17 700,00 €			
	annexe					

65 – 657363	Subvention d'équilibre	+ 18 500,00 €	
67 – 673	Annulation de titre sur exercice antérieur	+ 1 200,00 €	
014 – 7489	Reversements FPIC	+ 7 700,00 €	
011- 6132	Charges générales (location modulaires	-27 400,00 €	
	HG)		
TOTAL		+17 700,00€	+ 17 700,00 €

Laurent Viallard souhaite des éclaircissements sur la subvention d'équilibre du budget Tourisme. Jérôme Fauconnier : l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget tourisme est due au moindre encaissement de la taxe de séjour en 2014. Il précise qu'il s'agit d'un dossier complexe car c'est une ressource pour la collectivité mal comprises des hébergeurs. Un travail va prochainement être engagé au sein de la commission « Tourisme » pour faire si possible évoluer le

Pierre Suzzarini rappelle le souci des petits hébergeurs qui ne voulaient plus ouvrir hors saison à cause du mode de calcul de la taxe de séjour.

Jérôme Fauconnier rappelle que la collectivité a l'obligation de décider en juillet, dernier délai, les tarifs à appliquer pour l'année suivante. La commission a donc 6 mois pour s'interroger sur la pertinence de cette taxe.

Vote: DM n° 1 budget Principal

Adopté à l'unanimité

2- DM 1 – budget Déchets

dispositif.

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Ordures Ménagères 2014 afin de constater :

- l'annulation des redevances sur exercices antérieurs suite à des ventes de biens immobiliers.
- De constater l'augmentation des charges de personnels afin de prendre en compte les remplacements pour maladie et les augmentations des catégories C.

Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement					
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes		
012 – 6218	Personnels extérieurs (remplacements)	+ 4 600,00 €			
013 – 6419	Remboursements sur rémunérations		+ 2 500,00 €		
77 – 775 Produits de cessions			+ 2 350,00 €		
013 – 673 Annulation titres sur exercices antérieurs		+ 250,00 €			
TOTAL		4 850,00 €	4 850,00 €		

Vote : DM n° 1 budget Déchets

Adopté à l'unanimité

3- DM 1 – budget Ecoles

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Ecoles 2014 afin de :

- régulariser des amortissements du véhicule Partner (n° inventaire : EC CCT 2008-000044) comptabilisés à tort sur la période de 2002 à 2014 pour un montant de 9 471.36 €
- constater l'augmentation des charges de personnels afin de prendre en compte les remplacements pour maladie et les augmentations des catégories C.

Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement					
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes		
040 – 7811	Reprise sur amortissement et		+ 9 471,36 €		
	provision				
023	Virement de section à section	+ 9 471,36 €			
64111	Charges du personnel	+ 13 100,00 €			
6419	Remboursement sur rémunérations		+13 100,00 €		
TOTAL		22 471,36 €	22 471,36 €		
	Section d'investissement				
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes		
021	Virement de section à section		+9 471,36 €		
042-28182	Amortissement des immobilisations	+ 9 471,36 €			
TOTAL		9 471,36 €	9 471,36 €		

4- DM 2 – budget Tourisme

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Tourisme 2014 afin de :

- prendre en compte les annulations sur exercice antérieur de taxe de séjour
- régulariser les comptes concernant les restitutions de recettes aux associations
- prendre en compte la baisse de la taxe de séjour.

Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement					
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes		
011 – 6188	Autres frais divers	+ 5 000,00 €			
70 – 7062	70 – 7062 Redevance et droits des services		+ 5 000,00 €		
67 – 673	67 – 673 Titres annulés sur exercice antérieur				
73 – 7362	Taxes de séjour		-16 000,00 €		
75 – 7552 Subvention d'équilibre			+ 18 500,00 €		
TOTAL		+ 7 500,00 €	+ 7 500,00 €		

Vote : DM n°1 budget Tourisme

Adopté à l'unanimité

5- DM 1 – budget Eau

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Eau 2014 afin de prendre en compte l'achat d'un nouveau matériel de radio-relève.

Le budget est modifié comme suit :

Section d'investissement				
Chapitre/	Intitulé	Dépenses	Recettes	
Article				
23 – 2315	Installations en cours	-4 050,00 €		
21 – 2154	Matériels industriels	4 050,00 €	_	
TOTAL		0,00 €		

Vote: DM n°1 budget Eau

Adopté à l'unanimité

6- Reversement de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse – volet jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2010-2013 signé par les 3 Communautés de communes avec la Caisse des Allocations Familiales finance l'ensemble des actions enfance jeunesse sur le territoire. Il arrive à échéance et est en cours de reconduction pour les années 2014-2017. Le CEJ finance l'ensemble de l'offre d'accueil de loisirs, de séjours, les Relais Assistantes Maternelles, les Multi accueils et certains périscolaires.

Vu les versements pour l'année 2013, il convient de répartir cette somme selon les projets éligibles à ce contrat

Projet n°9	Garderie péri restauration Sinard maternelle	Mairie de Sinard	1380.62 €
1 TOJECTI 3	Gardene pen restauration official maternelle	Manie de Omara	1300.02 C
Projet n°10	Garderie périscolaire et péri restauration St Martin de la Cluze, Avignonet maternelle	Mairie de st Martin de la Cluze	3009.54 €
Projet n°11	Périscolaire Miribel Lanchâtre maternelle	Mairie Miribel	2164.47 €
Projet n°12	Garderie périscolaire Sinard Treffort maternelle	Association à dos d'âne	156.37 €
Projet n° 14	Garderie périscolaire Château Bernard, Saint Andéol maternelle	SIES	429 €

Vote : Reversement de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse - volet Jeunesse

7- Désignation des membres du conseil d'exploitation pour l'OTI du Trièves

Lors du dernier conseil, Mr Filatre s'est porté candidat, mais sa candidature ne peut être acceptée car il n'est pas délégué communautaire. Il est donc nécessaire de désigner une personne parmi les conseillers communautaires. Pierline Hunckler est candidate.

Vote : Désignation de Pierline Hunckler en tant que membre du conseil d'exploitation pour l'OTI du Trièves

Adopté à l'unanimité

8- Délibération modifiant le tarif d'un article à la vente et nouvel article à la vente dans les OTI du Trièves

Il convient de fixer le prix de vente des articles mentionnés ci-dessous.

Article	Prix de vente	Marge
Magnets Planète Photo	5€	1,25€
Posters Planète Photo	10 €	-
Carto-guides Vercors-Diois et Vercors-Drôme PNRV	7€	-

Vote : Délibération modifiant le tarif d'un article à la vente et nouvel article à la vente dans les OTI du Trièves

Adopté à l'unanimité

9- Demande de subventions auprès du CGI pour les actions culturelles 2015

Il est proposé de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de l'Isère pour soutenir les actions du Pôle culturel pour l'année 2015. Sont Concernés :

- Le Service patrimoine (Musée du Trièves, Fonds Documentaire Trièvois).
- Le service de lecture Publique.
- Le service Animation culturelle et animation du patrimoine.

Pour le Service Patrimoine :

- ➤ Aide au fonctionnement du Musée : 10000 €
- ➤ Aide au fonctionnement du Fonds Documentaire Trièvois : 4500 €

Soit un total de 14500€

Pour le Service Lecture publique :

- ➤ Aide à l'organisation et l'animation du programme culturel « Les mots en balade » : 5000 €.
- ➤ Aides aux emplois qualifiés dans les médiathèques : 17550€

Soit un total 22550 €

Pour le Service Animation culturelle :

➤ Aide à la coordination, à l'animation culturelle et à l'animation du Patrimoine : 17000 €

Vote : Demande de subventions auprès du Conseil général de l'Isère pour les actions culturelles 2015

Adopté à l'unanimité

10- Demande de subvention « Ecole du jeune spectateur 2015 » dans le cadre du CDDRA

Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du CDDRA pour les actions de mobilisation des jeunes publics aux différentes formes d'expressions artistique, dispositif nommé « Ecole du jeune spectateur », à hauteur de 4500 €.

Les actions portent sur différents projets avec les services « Enfance Jeunesse » de la Communauté de Communes du Trièves

- le ciné enfant et ciné jeune avec des ateliers de pratiques autour du cinéma et des projections.
- l'action « Mouv'ta ville » qui est une sortie annuelle à Grenoble pour les 3ème des 2 collèges, avec un parcours d'orientation pour être plus autonome en ville.
- un projet autour des danses et percussions afro caraïbes mené par Maurice Justand avec les écoles de Monestier de Clermont.
- un travail sera mené avec le collège de Mens et les bibliothèques autour des romances de Garcia Lorca avec Bertille Puissat.
- Nadine Barbançon fera une rétrospective de ses projets photo au collège de Monestier de Clermont.
- Enfin, les jardins partagés des Pouces Vertes ouvriront leurs portent aux projets artistiques à destination des jeunes publics.

Le budget global est de 9000 € et se définit selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financeur	Montant
Concert avec, pour et par les collégiens	1000 €	CDDRA	4500 €
Ciné enfant / Ciné Jeune	1500 €	CG38 – Lecture publique	500 €
Mouv ta ville!!	1500 €	Autofinancement CCT (CDL)	4000 €
Projet danse et percussions Afro Caraïbe avec les écoles	2000 €		
Projet lecture et chant autour de Lorca avec Bertille Puissat – Collège de Mens	1000€		
Projet Photo avec Nadine Barbançon - Collège de Monestier de Clermont	1000 €		
Projet artistique au jardin avec les Pouces Vertes	1000 €		
TOTAL DEPENSES	9000 €	TOTAL RECETTES	9000 €

Vote : Demande de subventions « Ecole du jeune spectateur2015 » auprès du CDDRA

* Adopté à l'unanimité

11- Participation de la CCT à la SCIC « Le pressoir du Trièves »

La SCIC "Le Pressoir du Trièves" a été créée en juin 2013. Son objectif est de permettre à l'ensemble des propriétaires de vignes de pouvoir utiliser le matériel et les compétences de la SCIC pour transformer et élever leur produit. Elle permettra ainsi de répondre à l'obligation réglementaire administrative française qui interdit à plusieurs propriétaires de vignes de transformer les raisins et élever le vin dans le même chai appartenant à un seul producteur.

Cette SCIC permettra par ailleurs la mutualisation et la création de valeur ajoutée dans le cadre d'un atelier de transformation et apportera ainsi des services dans les domaines viticole et arboricole sur le territoire du Trièves.

Gérard Dangles rappelle qu'il a été proposé le 3 décembre 2013 par la commission économique que la Communauté de Communes prenne, comme d'autres communes du Trièves (Mens, Avignonet, Prébois ou Roissard) 6 parts dans cette SCIC (soit 6 X 50 € = 300 €). Cette somme a été inscrite au budget économie 2014.

Jean-François Hély explique qu'il s'agit d'une coopérative de service en vinification; qu'un important travail sur la recherche de cépages anciens et sur des cépages expérimentaux se poursuit mais que le projet porte aussi sur la gestion de l'arboriculture. Aujourd'hui, il y a la boutique « l'Engranjou » à Mens et le pressoir sur la colline de Prébois. Il y a 13 vignerons familiaux dont 3 professionnels pour un total de 3800 litres de vin ce qui représente une augmentation de 20% en 2014. Au départ, il s'agissait de travailler sur la base d'une association et en allant au bout du raisonnement d'arriver à créer des emplois, ce qui est fait puisque 4 emplois ont été créés ce qui constitue une réussite pour l'association.

Tous les problèmes administratifs sont résolus. Chaque vigneron est désormais inscrit au casier viticole.

Le vin n'est pas encore commercialisable. Quelques bouteilles seront commercialisées en 2015 mais l'objectif est d'arriver à commercialiser l'ensemble de la récolte en 2016/2017.

La CCT aide au financement de la filière économique et il s'agit d'un modèle réussi d'accompagnement d'une association pour un territoire rural tel que le nôtre qui a permis de relancer une activité.

Le fait d'être soutenu par l'intercommunalité est un point positif quand il s'agira de demander des subventions auprès de la Région.

Vote : Participation SCIC « Le pressoir du Trièves »

Adopté à l'unanimité

12- Demande de subvention pour l'animation et la mobilisation du bois auprès de la Région dans le cadre du PSADER et de l'Europe

Le Centre Régional de la Propriété Forestière est un établissement public administratif dont les missions sont dédiées à la gestion de la forêt privée. Une de ses missions est d'animer, d'impulser

la gestion de la forêt privée via le regroupement, la desserte, la formation et d'agréer les Plans Simples de Gestion.

Durant ces trois dernières années la Région a financé des tiers temps de technicien CRPF dans chaque territoire à travers des conventions établies individuellement entre le PSADER et le CRPF.

Dans ce cadre, le territoire Alpes Sud Isère a bénéficié d'un tiers temps pour animer la forêt privée, développer le réseau de desserte forestière, inciter le regroupement des propriétaires forestiers.

Le tiers temps du CRPF, a permis d'initier des projets de dessertes forestières et d'établir une dynamique auprès des propriétaires forestiers.

Cette convention ne sera pas renouvelée en l'état par la Région en 2015.

Pour le Trièves, l'amélioration de l'infrastructure forestière et le regroupement des propriétaires privées sont primordiaux pour répondre à l'axe premier de la Charte Forestière du Trièves : « Mobiliser davantage de bois dans une forêt gérée plus durablement ».

La continuité de cette action d'impulsion et d'animation et d'échange entre propriétaires et collectivités concernés est indispensable pour permettre l'aboutissement des projets de dessertes sur le Trièves.

A ce titre, le conseiller délégué à la forêt propose au conseil communautaire:

- de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du PSADER et de l'Europe.
- d'autoriser le Président à lancer la consultation et signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'opération
- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeur	Montant	Taux
Animation,	24 000,00 €	PSADER	9 600,00 €	40%
mobilisation en forêt privée TTC pour		LEADER et ou FEADER	9 600,00 €	40 %
l'année 2015		Autofinancement CCT	4 800,00 €	20 %
TOTAL DEPENSES	24 000,00 €	TOTAL RECETTES	24 000,00 €	100 %

Le travail, débuté il y a 6 ou 7 ans au CDDRA, portant sur les pistes à définir pour desservir la forêt privée, se poursuit. Se pose la question de la manière de mener à bien ce projet et sur son aboutissement. Il convient de prendre le temps de réfléchir à comment remettre en place une animation sur ces actions. 45 propriétaires sont à mobiliser. L'idée est de pallier le temps d'attente entre aujourd'hui et la mise en œuvre du LEADER indique Guillaume Gontard.

Vote : Demande de subvention pour l'animation et la mobilisation du bois auprès de la Région dans le cadre du PSADER et de l'Europe

Adopté à l'unanimité

13- Forêt : demande d'aide exceptionnelle au Conseil Général

La deuxième Charte forestière du Trièves, portée par la Communauté de Communes du Trièves a été signée le 21 septembre 2014.

L'axe prioritaire du plan d'actions est « mobiliser davantage de bois dans une forêt gérée plus durablement ».

Cet axe nécessite une phase d'animation et de mobilisation importante auprès des propriétaires privées et des collectivités pour faire aboutir les projets de desserte en cours (environ 7 kms).

A ce titre, le Conseiller délégué à la forêt et l'énergie propose de solliciter une aide exceptionnelle de 6000 Euros auprès du Conseil Général de l'Isère pour financer cette animation.

Vote : Demande d'aide exceptionnelle au Conseil Général

Adopté à l'unanimité

14- Forêt : demande d'aide exceptionnelle à la Région

La deuxième Charte forestière du Trièves, portée par la Communauté de Communes du Trièves a été signée le 21 septembre 2014.

L'axe prioritaire du plan d'actions est « mobiliser davantage de bois dans une forêt gérée plus durablement ».

Cet axe nécessite une phase d'animation et de mobilisation importante auprès des propriétaires privées et des collectivités pour faire aboutir les projets de desserte en cours (environ 7 kms).

A ce titre, le Conseiller délégué à la forêt et l'énergie propose de solliciter une aide exceptionnelle de 6000 Euros auprès de la Région pour financer cette animation.

Vote : Demande d'aide exceptionnelle à la Région

15- Convention entre la CCT et l'association « recycl'art »

Il est proposé de passer une convention avec l'association Recycl'art dans le cadre de la ressourcerie pour l'autoriser à récupérer des déchets réutilisables sur la déchetterie de Mens. La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Jérôme Fauconnier indique que la commune de Mens souhaite que la convention ait une durée d'un an sachant qu'une discussion est en cours avec la commune de Monestier actuellement. Il propose donc de modifier l'article 11 de la convention de la manière suivante : « la convention est établie pour une durée d'un an. Le fonctionnement sera réévalué à cette échéance l'opportunité d'une nouvelle convention et du container seront examinés ».

Il estime qu'il s'agit aujourd'hui d'un fonctionnement artisanal et il convient de se donner une année pour voir comment fonctionner au mieux ; sachant qu'il est utile de passer une convention pour des problèmes de sécurité et de responsabilité et préciser le fonctionnement actuel. .

Pierre Suzzarini demande quels seront les critères d'évaluation dans un an ?

Selon Guillaume Gontard, la CCT a intérêt à soutenir le monde associatif, le pousser et le valoriser et l'accompagner pour développer cette ressourcerie.

Christophe Drure rappelle que c'est le container qui est remis en cause, pas la convention.

Pour Frédérique Puissat, le recyclage est nécessaire. Il ne s'agit pas de défiance vis-à-vis de l'association. Il convient d'engager un travail pour que dans un an tout soit convenablement fixé.

Laurent Viallard : « Changer cet article peut être démobilisateur. Au contraire, la CCT devrait encourager l'association ».

Jérôme Fauconnier reconnait que le débat est compliqué ; il y a une avancée car la CCT reconnait l'activité de l'association « Recycl'art ». Mais il s'agit de trouver un compromis pour que les uns et les autres aient l'impression d'être entendus.

Pour Marc Delmas, il est nécessaire de passer une convention en raison de problème de sécurité. Mais se pose le problème d'une ressourcerie sur le territoire. Cette durée d'un an n'est pas rédhibitoire.

Ameline Dienot demande si le gain pour la CCT a été évalué du fait que les objets soient valorisés ?

Pas encore, répond Jérôme Fauconnier. Personne ne remet en cause l'utilité de cette ressourcerie. Il convient juste de trouver un modèle économique viable et d'aborder ce problème de manière sérieuse.

Alain Hermil Boudin souhaite modifier l'article 4 de la convention de la manière suivante :

« Les batteries, produits dangereux, métaux et peintures ne peuvent être récupérés ».

Pierre Suzzarini est d'accord pour la signature d'une convention entre la CCT et l'association et pour qu'un bilan soit fait au bout d'un an. La condition est que tout le monde joue le jeu. Mais il s'interroge sur l'engagement de la commune de Mens par rapport à la ressourcerie ?

Gérard Dangles précise que la commune souhaite de développer la ressourcerie, mais également supprimer le container. Il convient donc de trouver des locaux adaptés. La commune n'a pas trouvé d'autre local, ni d'autres solutions pour ce container.

Pierre Suzzarini pense que l'initiative associative pourrait être ainsi mise sur la touche alors qu'il conviendrait de les accompagner afin que cette ressourcerie soit viable. Si la commune de Mens ne veut plus du container, cela pourrait remettre en cause l'ensemble.

C'est pourquoi, le bilan au bout d'un an s'avère nécessaire et chacun doit jouer le jeu pendant ce laps de temps afin d'arriver à une vision assez claire de ce qu'il sera possible de faire.

Il est demandé de scinder le vote en 2 parties :

Vote: Modification de l'article 4

Vote: Modification de l'article 11

Abstentions: 3 Contre: 4 Pour: 32 16- Convention sans incidence financière entre la CCT et un agriculteur pour le dépôt de broyat

Il est proposé de passer une convention avec Mr Valla, agriculteur à St Paul les Monestier. Cette convention, à titre gratuit, a pour but d'autoriser la CCT à déposer le broyat réalisé lors des prestations et d'accepter les déchets verts et broyat issus de la déchetterie de Monestier. La durée de cette convention est de 1 an renouvelable chaque année avec un maximum de 5 ans.

Vote : Convention sans incidence financière entre la CCT et un agriculteur pour le dépôt de broyat

Adopté à l'unanimité

Contre: 1 Pour: 38

17- Convention avec incidence financière entre la CCT et un agriculteur pour le dépôt de broyat et de déchets verts

Jusqu'à aujourd'hui, la CCT et Mr Perraudat, agriculteur à Clelles, avaient passé une convention pour le dépôt et le traitement des déchets fermentescibles collectés en porte à porte sur le canton de Clelles. Au 31 décembre 2014, cette collecte prend fin. Il convient de passer une nouvelle convention pour pouvoir y déposer les branches issues des déchetteries, le broyat de branches effectué sur le canton de Clelles et les déchets verts apportés par les administrés aux heures d'ouverture de la plateforme de Clelles. La prestation, qui comprend le stockage, la mise en andain et la gestion des étapes de fermentation et de maturation des déchets verts, sera rémunérée sur la base des quantités suivantes de déchets verts rentrants :

- Jusqu'à 200 Tonnes : 5 000 € TTC
- De 201 à 300 Tonnes : 22€/Tonne supplémentaire
- De 301 à 400 Tonnes : 20€/Tonne supplémentaire
- Au-dessus de 400 Tonnes : 18€/Tonne supplémentaire.

Cette convention est signée pour une durée de 2 ans et reconductible par tacite reconduction.

Laurent Viallard s'interroge sur le fait de créer des différences avec une incidence financière d'un côté et à titre gratuit de l'autre ?

Pour Christophe Drure, les 2 conventions ne sont pas comparables. Pour la convention avec Mr Valla, il s'agit juste d'un dépôt en petite quantité tandis qu'avec Mr Perraudat, il y a une vraie prestation derrière : broyage, fabrication du compot, revente,...

Jean-Pierre Agresti s'interroge sur ce qui pourrait arriver en cas de dénonciation de la convention par le prestataire.

Christophe Drure répond que les déchets repartiraient à Grenoble ce qui impliquait un coût de transfert et de traitement beaucoup plus important.

Vote : Convention avec incidence financière entre la CCT et un agriculteur pour le dépôt de broyat et de déchets verts

Adopté à l'unanimité

18- Fixation du prix de vente des composteurs individuels

Dans le cadre de la fin de la collecte en porte à porte des déchets fermentescibles sur le canton de Clelles, il est proposé de doter les habitats pavillonnaires de composteur. Les composteurs ont été achetés au prix de 66€ TTC. Aujourd'hui, ils sont vendus 30€. Il convient de définir le nouveau prix de vente. Christophe Drure propose de vendre 10 € les 200 containers restant en stock pour le canton de Clelles.

Pour Ameline Diénot, il est difficile d'argumenter compte tenu de la baisse du service pour les habitants du canton de Clelles qui doivent aujourd'hui en plus payer pour des composteurs.

Marie-Christine Viola se demande où est l'équité entre les habitants si seuls ceux du canton de Clelles bénéficient du tarif de 10€ alors que les autres devront payer 30€ ?

Pour Laurent Viallard, payer moins cher c'est aller dans le bon sens mais cela doit concerner tout le territoire.

Christophe Drure répond qu'il est impossible de vendre les composteurs à 10 euros à l'ensemble des administrés compte tenu des contraintes budgétaires de la CCT.

Marie Claire Brizion rappelle le mécontentement de la population face à la disparation du service en porte à porte.

Bernard Combe indique qu'une campagne de communication importante aura lieu en décembre : il est donc important de fixer le prix de vente du composteur lors de cette séance.

Le tarif est déjà avantageux selon Frédéric Troy qui trouve donc cohérent de laisser le prix à 30 €. Pour Jean-François Hely, il convient de parler du compostage avant de composter.

Ameline Diénot demande qui assure l'entretien des composts de quartier ?

Guy Percevault répond qu'au collège de Mens, par exemple, le compostage est arrêté parce que plus personne ne s'en occupe.

Au 1^{er} janvier 2015, un nombre important de modifications entreront en vigueur sur le canton de Clelles, faire un geste envers la population concernée est justifié. Jérôme Fauconnier propose de fixer le tarif des 200 containers restants à 10 euros pour les habitants du canton de Clelles uniquement.

Vote: Fixation du prix de vente des composteurs: 10 euros les 200 composteurs restants uniquement aux habitants du canton de Clelles et 30 euros pour les habitants des cantons de Monestier de Clermont et de Mens.

Abstentions: 5 Contre: 2 Pour: 32

20- Versement de subvention à l'association « histoire et patrimoine » de Gresse en Vercors

Jean-Paul Mauberret explique qu'il s'agit d'une association fortement impliquée au Fonds documentaire du Trièves. Il avait été décidé de leur verser une subvention de 500€ au lieu des 1000€ demandés. Afin de respecter l'engagement pris, il est proposé de transférer une subvention du service Enfance jeunesse et Sport vers le service culturel.

Vote : Versement de subvention à l'association « Histoire et patrimoine » de Gresse en Vercors

Adopté à l'unanimité

20 - Questions diverses

Informations diverses :

- Séminaire du 29 novembre prochain

Jérôme Fauconnier rappelle le séminaire du 29 novembre prochain dont l'objectif principal est de présenter globalement la situation financière de la CCT et de chercher toutes les solutions possibles pour trouver bâtir un budget 2015 en équilibre

Aujourd'hui, la CCT vit sur ses réserves mais cette situation ne peut perdurer. Ce séminaire est destiné à appréhender ensemble les possibilités pour préparer le budget dans les meilleures conditions possibles.

Guillaume Gontard précise que chacun connait la situation financière de la CCT et approuve l'idée d'un séminaire. Il déplore néanmoins que le conseil communautaire se retrouve chaque année au pied du mur. Les décisions sont asservies au budget alors qu'il faudrait que ce soit l'inverse. Les problèmes sont abordés au jour le jour dans l'urgence et c'est dommage. Il convient de définir un projet partagé pour établir un fonctionnement durable de notre collectivité. Cet exercice doit être conduit dans la transparence. Il n'y a rien de pire que d'augmenter l'impôt. Il est important de construire un cap tous ensemble.

Frédérique Puissat regrette ce ton quelque peu donneur de leçons.

Guillaume Gontard répond « qu'il y a 3 ans que ça dure et qu'il a beaucoup d'inquiétudes. Entretemps, des élections ont eu lieu mais il n'y a toujours aucun choix et nous ne savons pas où mettre nos priorités. Des choix importants sont à faire. Bien sûr, il est toujours possible d'agir sur la fiscalité mais comment l'expliquer aux habitants ? Il est un fervent défenseur de l'intercommunalité mais là, il ne sait pas où on va. Il est essentiel de fixer les priorités ».

Pour Victor Vecchiato, le but du séminaire est de faire des choix pour le futur de la CCT. Tous sont d'accord sur ce point. Aucune décision n'a été prise. Il s'agit de rechercher des pistes qui seront débattues entre tous.

Pour Laurent Viallard, les communes ne peuvent pas financer les décisions de la CCT comme dans le cas du THD.

Pour le Président, en ce qui concerne le THD, soit la CCT payait soit les communes. En ce qui concerne les compétences de la CCT, rien n'est choisi, il s'agit donc d'un mauvais procès. Mais effectivement, il conviendra de renoncer à des actions. Quel choix : pacte fiscal ? Participation des communes ? Cela sera débattu.

Guillaume Gontard s'interroge : quels sont les objectifs fixés par l'exécutif ? Le THD est arrivé et il n'y avait pas d'autre choix ; mais d'autres choix de ce type vont arriver d'où la nécessité de se mettre d'accord sur les choix et les priorités. A chaque fois, on bute sur un obstacle.

Pour Victor Vecchiato, « les choix et les priorités seront définis ensemble selon les moyens de la CCT; il ne faut pas nous prêter des intentions que nous n'avons pas ».

Selon Jean-Paul Mauberret, la CCT est une communauté de communes de services qui a montré ces limites. On ne peut pas poursuivre dans cette voie-là. Un projet est à définir ; ce séminaire doit être le début de ce fonctionnement.

Yann Souriau souhaiterait aborder une démarche de mutualisation lors du séminaire, en inventer les movens car il est essentiel de travailler ensemble.

Guy Percevault cite en exemple la carte communale en lieu et place du PLU avec un coût allégé.

- Réunion publique organisée par la commune de Monestier de Clermont

Laurent Viallard informe que la réunion publique est annulée le 18 novembre prochain et que la CCT en tiendra une le 16 décembre prochain.

Réorganisation collecte des déchets

Michel Picot demande quel est l'impact financier dont il a été question il y a 2 mois ?

Pour Christophe Drure, les points de regroupement n'apporteront rien en termes de coût mais on parviendra à contenir la redevance des ordures ménagères à 148€. Si rien n'avait changé, la redevance aurait été augmentée dès 2015.

Pôle bois de St Michel les Portes

Jean-Bernard Bellier informe que la société SVBT est en liquidation judiciaire. Il semblerait qu'il y ait une opportunité de repreneur. Il informera la CCT en temps et heure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.